

Pour en savoir plus

Consultez notre site Internet

mgen.fr

Venez nous rencontrer dans
votre section départementale



Trouvez votre délégation
Casden sur

www.casden.fr

Rubrique «Mes contacts»

Contactez CASDEN Direct
au **01 64 80 64 80***

* Appel non surtaxé,
coût selon votre opérateur.

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h30
en France métropolitaine.

mgen★

casden
BANQUE POPULAIRE

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, Intermédiaire en Opération de Banque de la CASDEN Banque Populaire, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - 3, square Max Hymans 75748 Paris cedex 15.

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 91 Cours des Roches 77186 Noisiel. Siret n° 784 275 778 00842 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138.

www.antigalagency - janvier 2015 - Photos: © Getty Images, Shutterstock - 00083 - Reprographie MGEN - Ce document de nature informative n'est pas contractuel. Document à caractère publicitaire. Réf.: DEPLOCYMO115.

mgen★

PRÊT
INSTALLATION
MGEN
CASDEN

Prêt installation MGEN-CASDEN

Inutile de chercher
plus loin, il n'a que
des avantages !



Un crédit vous engage
et doit être remboursé.

**Vérifiez vos capacités
de remboursement**

avant de vous engager.

mgen.fr

Mutuelle Santé
Prévoyance
Autonomie
Retraite

Un partenariat au service de votre installation

Le Prêt Installation MGEN-CASDEN à 0%⁽¹⁾, il n'a que des avantages !

Vous avez besoin d'un coup de pouce pour couvrir vos frais d'agence ou vous acquitter d'un dépôt de garantie ?
Vous devez faire face à des petits travaux ou financer de la décoration ?

Vous souhaitez vous équiper en électroménager ?

Pour vous aider à prendre en charge facilement les dépenses liées à votre nouvelle installation et à l'aménagement de votre habitation, MGEN et la CASDEN vous proposent en partenariat une solution logement simple d'accès et totalement exonérée de frais : **le Prêt Installation MGEN-CASDEN**.

0 intérêts, 0 frais de dossier, 0 coût d'assurance : inutile de chercher plus loin, avec le Prêt Installation MGEN-CASDEN, vos projets d'habitation vont prendre vie !

De
1 000 € à
3 000 €

sur une durée
de 12 à 36 mois

Intérêts
pris en
charge

par la CASDEN
et MGEN

Assurance
de prêt

totale
prise en charge
par MGEN⁽²⁾

Frais de
dossier
offerts

par la CASDEN
Banque Populaire



TAEF fixe de 0%⁽¹⁾



En pratique

Vous louez un appartement. L'agence immobilière vous demande de régler des frais d'honoraires et de dépôt de garantie. Vous souhaitez, par ailleurs, équiper votre nouveau logement en mobilier et électroménager. L'ensemble de ces dépenses s'élève à 3 000 €.

Avec le Prêt Installation MGEN-CASDEN, vous pouvez emprunter ces 3 000 € sur 36 mois au taux débiteur annuel fixe de 0% soit un **TAEF fixe de 0%⁽¹⁾**. Vous rembourserez ainsi **36 mensualités de 83,33 €** (hors assurance facultative).

Le montant total dû par l'emprunteur (hors assurance facultative) : 3 000 € (frais de dossiers offerts).

TAEF : 0%⁽²⁾. Coût mensuel de l'assurance facultative de 0€ par mois qui s'ajoute à la mensualité. Montant total dû au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 0€.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Quelles conditions pour en bénéficier ?

- Avoir moins de 36 ans.
- Être Sociétaire CASDEN.
- Être membre participant MGEN.

Vous pouvez vous opposer sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale. Vous pouvez exercer ce droit par courrier accompagné d'un justificatif d'identité auprès du Centre de traitement 940 - Gestion CNIL - 6B avenue Joseph Rollo - 78320 La Verrière.

MGEN, Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement, distribue exclusivement les prêts de la CASDEN Banque Populaire. Ce prêt est également distribué par la CASDEN Banque Populaire ou par le réseau des Banques Populaires en qualité d'intermédiaire pour la vente des crédits CASDEN.

(1) Conditions en vigueur au 01/01/2015, applicables en France métropolitaine. Offre soumise à conditions, sous réserve de l'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Assurance facultative. Coût pris en charge par la MGEN. Contrat collectif d'assurance souscrit par la MGEN auprès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances, couvrant les risques de Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et d'Incapacité Totale de Travail (garanties couvertes variables selon votre situation personnelle et sous réserve des éventuelles exclusions de l'assureur). La CASDEN est intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 07 027 138.